



# Congés Payés cumulés - Solde de tout compte

Par **M.CongésPayés**, le **06/12/2023** à **11:15**

Bonjour,

Actuellement en CDI depuis 6 ans je démissionne de mon poste. Pour pouvoir honorer la charge de travail demandée au fil du temps, je n'ai pas pris la totalité des congés acquis chaque année, ils ont été cumulés d'une année à l'autre, ce qui fait qu'à ce jour j'ai acquis et cumulé 50 jours de Congés Payés durant les 6 années effectuées au sein de l'entreprise qui figurent dans l'encart congés N-1 de ma dernière fiche de paie.

Il est l'heure de faire mon solde de tout compte et mon employeur m'informe que ces jours auraient dû être perdus, et qu'ils ne seront donc pas rénumérés sur mon solde de tout compte.. Je n'ai jamais été informé ni par mon employeur, ni par le service administratif de l'entreprise, ni par le service comptabilité qui rédige les fiches de paie que les jours cumulés non pris étaient perdus d'autant plus qu'ils figurent sur ma fiche de paie.

Que suis-je en droit d'attendre sur mon solde de tout compte ? Est-ce que si ces jours sont effectivement non rémunérés, je peux en solder une partie durant mon préavis afin d'éviter de les "perdre" ?

Merci pour votre retour.